



**Le présent document a été conservé et
archivé aux fins de référence et de recherche.**

Son contenu n'est pas à jour, il se peut qu'il ne soit plus pertinent ou applicable et qu'il ait été mis à jour ou remplacé par un document plus récent.

Faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones

Partout au pays, les peuples autochtones, les Canadiens non autochtones et le gouvernement travaillent fort pour améliorer la qualité de vie des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse. Ensemble, nous réalisons constamment des progrès, et ce, en faisant progresser la réconciliation et en forgeant une nouvelle relation, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.

Depuis 2015, le gouvernement a réalisé des investissements historiques qui contribuent à rehausser la qualité de vie des peuples autochtones du pays. Des investissements dans le logement, l'éducation et la garde des jeunes enfants, la santé physique et mentale et les infrastructures ont tous aidé à combler l'écart entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones, mais il reste encore du travail à faire.

Cette réalité est la même lorsqu'il s'agit de réparer les torts du passé et de faire progresser l'autodétermination. Le gouvernement collabore étroitement avec les peuples autochtones en vue de mieux répondre à leurs priorités et de mieux appuyer leurs plans en matière d'autonomie gouvernementale et d'autodétermination et leur travail soutenu visant à rétablir la nation.

Les investissements faits dans le cadre du budget de 2019 nous aideront à faire avancer l'important travail de réconciliation, pour le bien des peuples autochtones et de tous les Canadiens.

Une eau qui est potable

Tout le monde au Canada devrait avoir un accès à une source d'eau potable. Depuis 2015, le gouvernement a investi près de 2 milliards de dollars dans la construction de nouveaux réseaux publics d'alimentation en eau dans les communautés des Premières Nations, de même que dans la réparation et la modernisation des systèmes actuels. Depuis, plus de 80 avis d'ébullition de l'eau à long terme ont pu être levés, et le gouvernement est sur la bonne voie pour éliminer tous les avis d'ici mars 2021.

Dans le cadre de son budget de 2019, le gouvernement poursuit ses efforts en annonçant qu'il consacre 739 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, et 184,9 millions par année par la suite, aux réparations urgentes des réseaux d'aqueduc à risque et à la formation d'opérateurs de l'alimentation en eau ainsi qu'à d'autres programmes de soutien. Cela, afin que les communautés des Premières Nations puissent exploiter et entretenir de manière efficace leurs réseaux publics d'approvisionnement en eau potable.



De meilleurs services pour les enfants des Premières Nations et des Inuits

Le Principe de Jordan aide à veiller à ce que les enfants des Premières Nations puissent accéder aux services de santé, aux services sociaux et aux services d'enseignement dont ils ont besoin, et ce, en temps opportun. En 2016, le gouvernement a adopté une nouvelle approche relativement à la mise en œuvre du Principe de Jordan afin de réduire les écarts entre les services offerts aux enfants des Premières Nations et les services offerts aux autres enfants partout au Canada.

Afin d'aider tous les enfants issus des Premières Nations et Inuits à accéder aux services sociaux dont ils ont besoin, dans le cadre de son budget de 2019, le gouvernement propose :

- d'investir 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour continuer d'aider les enfants des Premières Nations à accéder à différents services de santé et sociaux importants, y compris des services d'orthophonie, des mesures de soutien à l'enseignement, des équipements médicaux et des services en santé mentale;
- de fournir 220 millions de dollars sur cinq ans afin d'offrir des services directs de santé et d'enseignement aux enfants inuits pour qu'ils puissent accéder à des soins de santé et à des services sociaux essentiels plus près de chez eux.

Préserver, promouvoir et revitaliser les langues autochtones

La restitution des langues et des traditions culturelles autochtones constitue une partie essentielle à la reconnaissance de l'identité des peuples autochtones et au renforcement de leurs communautés. C'est la raison pour laquelle le gouvernement s'engage à adopter une loi sur les langues autochtones qui sera élaborée en collaboration avec les peuples autochtones et dont le but sera la restitution, la revitalisation, la conservation et le renforcement des langues autochtones.

Afin de soutenir la mise en œuvre du projet de loi sur les langues autochtones, le budget de 2019 comprend un investissement de 333,7 millions de dollars sur cinq ans, et de 115,7 millions par année par la suite, en vue de soutenir les projets de revitalisation des langues autochtones ainsi que le projet de Bureau du commissaire aux langues autochtones.

Des communautés autochtones saines, sécuritaires et résilientes

Dans le budget de 2019, le gouvernement prévoit aussi des investissements qui permettraient :

- de renforcer le Programme d'aide à la vie autonome. Ce programme offre aux communautés des Premières Nations un soutien quotidien afin de leur permettre de maintenir leur indépendance et de rester dans leur propre maison et leur communauté, près de leur famille et de leurs amis;

- de fournir du financement fondé sur les distinctions pour l'éducation postsecondaire qui aiderait aussi les étudiants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse à accéder plus facilement à l'éducation postsecondaire et de mieux réussir leurs études;
- de radier tous les prêts non remboursés consentis aux fins des négociations de revendications globales et de rembourser les gouvernements autochtones qui ont déjà remboursé ces prêts. Ceux-ci ont été éliminés dans le cadre de la renégociation des traités modernes, conférant ainsi aux communautés autochtones la capacité d'investir en fonction de leurs propres priorités;
- de renouveler et d'élargir la portée de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits d'Inuit Tapiriit Kanatami, avec un investissement de 50 millions de dollars sur dix ans;
- d'améliorer les interventions en cas d'urgence dans les réserves, afin de mieux protéger les gens et les communautés des Premières Nations des risques associés aux feux incontrôlés, aux inondations, aux tempêtes et aux autres désastres naturels majeurs. Ces investissements permettraient aussi de financer des projets d'infrastructures dans les réserves qui protégeraient les communautés des effets néfastes liés aux changements climatiques;
- de soutenir les entrepreneurs et les entreprises des Premières nations, des Inuits et de la Nation métisse au moyen de l'élargissement de programmes existants, comme Futurpreneur, et de la création d'un nouveau fonds de croissance destiné aux Autochtones qui permettrait à toutes les institutions financières autochtones, notamment les sociétés métisses de financement, d'appuyer un plus grand nombre d'entrepreneurs autochtones et de projets ambitieux.

Soutenir les priorités des Premières Nations

Dans le budget de 2019, le gouvernement propose d'importants investissements visant à faire avancer les priorités soulevées par les Premières Nations, y compris :

- Un financement en vue de radier et de rembourser tous les prêts non remboursés consentis aux fins des négociations de revendications globales, ce qui permettra aux communautés de réinvestir dans leurs priorités.
- 1,2 milliard de dollars sur trois ans en vue de continuer de mettre en œuvre le principe de Jordan et de veiller à ce que tous les enfants des Premières Nations puissent accéder aux services sociaux, de santé et d'éducation dont ils ont besoin, et ce, en temps opportun.
- 327,5 millions de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire pendant que le gouvernement consulte les Premières Nations au sujet de modèles d'éducation postsecondaire durables dirigés par les Premières Nations.
- Plus de 1 milliard de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer les services essentiels dans les réserves, comme l'eau potable, la protection contre les incendies, l'intervention en cas d'urgence et les mesures de soutien destinées aux résidents handicapés ou qui ont une maladie chronique.
- Le soutien d'une approche fondée sur les distinctions relatives aux projets de revitalisation des langues autochtones à l'aide d'un financement de 333,7 millions de dollars sur cinq ans, et de 115,7 millions par année par la suite, en vue de préserver, de promouvoir et de revitaliser ces langues, y compris celles des Premières Nations.
- 40,0 millions de dollars sur cinq ans en vue d'aider les Premières Nations à mener des recherches et à élaborer leurs revendications particulières et un engagement de renouveler et de reconstituer le financement du Fonds de règlement des revendications particulières pendant trois autres années.
- Soutenir des Premières Nations fortes, performantes et autonomes, notamment en investissant dans une nouvelle politique budgétaire collaborative sur l'autonomie gouvernementale.
- Un engagement d'augmenter le financement des programmes et des services de base offerts dans le cadre des subventions de dix ans afin de veiller à ce que le financement évolue en fonction des principaux indicateurs de coûts en vigueur en avril 2020.
- Jusqu'à 100 millions de dollars pour établir un Fonds de croissance autochtone en vue d'encourager davantage les investissements par les institutions financières autochtones dans des entreprises dirigées par des personnes autochtones, y compris les entrepreneurs des Premières Nations.

Soutenir les priorités des Inuits

Grâce à la mise sur pied du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le gouvernement du Canada ont travaillé de concert pour faire avancer les priorités importantes pour les Inuits, comme l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat, la création d'une enquête permanente sur la santé des Inuits et les mesures visant le surpeuplement des logements. Dans le cadre du budget de 2019, le gouvernement fournit 286,2 millions de dollars sur cinq ans afin d'élargir la portée des activités qui connaissent du succès et de prendre des mesures dans de nouveaux domaines, notamment :

- 125,5 millions de dollars sur dix ans pour une stratégie sur l'éducation postsecondaire dirigée par les Inuits;
- 50 millions de dollars sur dix ans, pour continuer le travail important de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits;
- 220 millions de dollars sur cinq ans afin de fournir des services sociaux et de santé importants aux enfants inuits;
- le soutien d'une approche fondée sur les distinctions relatives aux projets de revitalisation des langues autochtones à l'aide d'un financement de 333,7 millions de dollars sur cinq ans, et de 115,7 millions par année par la suite, en vue de préserver, de promouvoir et de revitaliser ces langues, y compris l'inuktitut et l'inuvialuktun;
- jusqu'à 100 millions de dollars pour établir un Fonds de croissance autochtone en vue d'encourager davantage les investissements par les institutions financières autochtones dans les entreprises dirigées par des personnes autochtones, y compris les entrepreneurs inuits.

Soutenir les priorités de la Nation métisse

En 2017, le gouvernement du Canada et la Nation métisse ont signé l'Accord entre le Canada et la Nation métisse. Dans cet accord, les deux parties ont convenu de travailler de concert à l'avancement des objectifs stratégiques conjoints et de réaliser de véritables progrès en vue d'améliorer les résultats socioéconomiques des peuples métis. Dans le cadre de son budget de 2019, qui s'appuie sur les investissements importants qui ont déjà été réalisés à l'appui des priorités de la Nation métisse dans les secteurs du logement, des compétences et de la formation, de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, et de la capacité de gouvernance, le gouvernement maintient ces progrès destinés à la Nation métisse, notamment :

- 362 millions de dollars sur dix ans afin d'appuyer une stratégie d'éducation postsecondaire dirigée par la Nation métisse;
- 30 millions de dollars afin de reconnaître la contribution des anciens combattants métis aux efforts déployés pendant la Seconde Guerre mondiale et de commémorer les sacrifices et les réalisations de tous les vétérans métis;
- le soutien d'une approche fondée sur les distinctions relatives aux projets de revitalisation des langues autochtones à l'aide d'un financement de 333,7 millions de dollars sur cinq ans, et de 115,7 millions par année par la suite, en vue de préserver, de promouvoir et de revitaliser langues autochtones, y compris le michif, la langue traditionnelle des Nations métisses;
- 50 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter le financement des sociétés métisses de financement afin qu'elles soutiennent les entreprises en démarrage de même que le développement des petites et moyennes entreprises de la Nation métisse, et jusqu'à 100 millions de dollars pour établir un Fonds de croissance autochtone en vue d'encourager davantage les investissements par les institutions financières autochtones dans les entreprises dirigées par des personnes autochtones, y compris les sociétés métisses de financement.